



PAR COURRIER

Québec, le 20 décembre 2017



Objet : Demande d'accès aux documents

V/Réf. : [REDACTED]

N/Réf. : 0801-01-2017-2018-394

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 24 novembre 2017 et transférée le 1^{er} décembre à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec la liste des pièces ainsi que le CD des audiences dans le dossier SAI-M-172080-1006.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ces documents. Tel que demandé, nous vous faisons parvenir la liste des pièces déposées lors des audiences ainsi que les enregistrements (clé USB), lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.3), vous trouverez également en pièces jointes un reçu au montant de 8,10 \$ ainsi que la facture pour les frais liés à la reproduction des audiences.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Liste des pièces, clé USB, facture et reçu